



LA PLACE DES RETRAITÉS A LA CFDT

C'est en mai 1946 qu'a été créée l'Association française des vieux travailleurs CFTC. Les choix organisationnels faits depuis et l'expérience acquise nous ont conduits à privilégier l'organisation des retraités dans une confédération, l'Union confédérale des Retraités (UCR). Cela permet d'assurer le contrat de solidarité intergénération, ce qui est capital pour la CFDT.

La structure spécifique des retraités (comme association) est liée à la législation qui n'autorise pas le syndicalisme retraité en tant que tel, et au fait que les retraités, d'une manière générale, ne sont plus liés par un contrat de travail à un employeur, même s'il existe des situations particulières telles que, par exemple, ceux issus des industries électrique et gazière.

DES ÉVOLUTIONS POUR RÉPONDRE AUX ATTENTES DES RETRAITÉS

Tout au long de notre histoire, l'objectif principal recherché par la CFDT dans l'évolution de l'UCR est clair : « ...lui donner plus d'efficacité, avec l'ambition de multiplier son nombre d'adhérent ».

Au congrès de Nantes, en 2002, les UTR (unions territoriales de Retraités) deviennent le lieu de passage obligé de toutes nos cotisations Retraités, ce qui conduit à une cohésion réelle en matière de taux de cotisation, d'information, de connaissance des adhérents et militants, etc.

L'évolution actée lors de ce congrès visait à permettre de trouver localement un syndicalisme de proximité en harmonie avec le professionnel, pour répondre à l'ensemble de ces attentes. Elle se devait de faciliter

les contacts entre section syndicale de Retraités (SSR) et UTR, et donc de mieux se connaître et de mieux se comprendre.

VINGT ANNÉES DE DÉBATS POUR L'ÉVOLUTION DE 2002

Cette évolution est loin d'être précipitée. Au congrès confédéral de Metz en 1982, il a été décidé la participation des retraités avec droit de vote dans les congrès confédéraux.

Au début des années 1990, il apparaît que le syndicalisme des retraités ne se pose pas seulement en termes de structures, de revendications, mais aussi de stratégie d'action.

Le Bureau national confédéral (BNC), en avril 1994, a une réflexion ayant pour thème « *La place des retraités dans la société et les conséquences syndicales pour la CFDT* ». Ces débats aboutiront à un pas important d'intégration au congrès confédéral de 1995 à Montpellier par l'adoption de la charte financière.

A son congrès de 1997, l'UCR a travaillé dans un premier temps sur le financement, puis sur son évolution politique visant à développer un syndicalisme de proximité. Le BNC de novembre 1999 donne une nouvelle impulsion dans la prise en charge de l'organisation des retraités afin de construire et d'agir par des revendications adaptées

à leurs réalités. Il approuve les travaux réalisés par l'UCR.

L'UCR adopte ensuite les orientations du BNC lors de son congrès de Cherbourg en 2000. Le congrès confédéral de Nantes en 2002 les traduit dans les statuts confédéraux.

LA PROXIMITÉ, PIVOT DE L'ORGANISATION DES RETRAITÉS

L'UTR est devenue la structure de base. Elle a les mêmes droits et devoirs qu'un syndicat. Elle prend en charge les problèmes des retraités (retraite, santé, tous les problèmes de proximité, de cadre de vie, etc.), en lien avec les salariés dans l'interprofessionnel. Les problèmes des régimes spéciaux et particuliers sont traités avec les salariés au niveau notamment des unions fédérales de Retraités (UFR), qui ont toujours toute leur place dans l'UCR.

Pour respecter les particularités et le fonctionnement de chaque UFR, des protocoles d'accord ont été négociés et signés entre chacune d'elles, l'UCR et la Confédération. Le statut de celle de la FCE a été précisé lors de son congrès de Clermont-Ferrand en 2008 par l'adoption d'une modification statutaire qui précise que: « *les retraités des entreprises concernées, [...], sont organisés en sections syndicales de Retraités (SSR)* ».

Les modifications statutaires approuvées par le congrès de Nantes régissent encore aujourd'hui la place des retraités au sein de notre organisation. •

... "donner plus d'efficacité, avec l'ambition de multiplier son nombre d'adhérent" ...